Rapport de gestion

2019

CENTRE
NEUCHÂTELOIS
DE PSYCHIATRIE

Un réseau de vies

CENTRE
NEUCHÂTELOIS
DE PSYCHIATRIE
CNP

CNP.CH

Rapport d'activité

3 Mission et valeurs

4 Les Ressources Humaines au CNP : une nouvelle ère, un nouvel "R"

7 Message du Président du Conseil d'Administration

8 Message de la Directrice Générale

10 Organes et cadres dirigeants

12 Vers une psychiatrie communautaire

14 Le CNP fête sa première décennie

18 Au-delà de l'ouverture des portes

21 Départements et témoignage patient

28 Recherche

31 Formation

32 Conférences, manifestations et formations spécifiques

Rapport de gestion

36 Collaborateurs et chiffres clés

38 Comptes de résultat

41 Bilan

42 Nos lieux de soins dans le canton

Site des Montagnes © CNP - David Marchon.

Mission

Établissement de droit public cantonal, le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie a la mission de conduire la politique sanitaire du canton de Neuchâtel dans le domaine de la santé psychique, en collaboration avec les institutions partenaires.

Le CNP vise la réhabilitation des patients souffrant de troubles psychiques par l'adoption d'un modèle de psychiatrie intégrée et communautaire ; il met en œuvre les politiques publiques de promotion et prévention de la santé mentale ; il agit comme centre de référence dans le domaine de la formation professionnelle et de la recherche en psychiatrie.

Valeurs

Confiance
Ouverture
Excellence
Humanité
Innovation

Un travail important d'analyse et de réflexion a été réalisé en 2018 afin d'identifier les valeurs profondes de l'institution, les principes inspirateurs qui ont servi de guide au CNP durant ses premiers 10 ans de vie.

Les Ressources Humaines au CNP : une nouvelle ère, un nouvel "R"

Raffaella Diana
Directrice Générale, Directrice des Relations et Ressources Humaines ad intérim

Les réflexions concernant le futur de la fonction RH au CNP ont été au cœur des débats internes en 2019. Depuis sa création, le CNP a travaillé à la mise en place d'un service professionnel de gestion administrative du personnel : un secteur rodé qui atteste de pratiques et de processus solides et se prévaut d'outils informatiques professionnels et intégrés. Si d'une part l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus RH est une condition sine qua non pour répondre aux défis futurs, d'autre part la dématérialisation de l'information, l'avènement du travail collaboratif et à distance, l'arrivée des nouvelles générations sur le marché de l'emploi nous posent un questionnement nouveau sur la nature même des « Ressources Humaines ».

Nous nous accordons à décréter l'importance de valoriser le capital humain, pour en assurer l'efficience. Mais les ressources humaines, peuvent-elles réellement être considérées comme un capital au même titre que les autres ressources ? La recherche du retour sur investissement peut-elle suivre la même logique ? Quelle est la place de l'être humain dans notre organisation du travail ? Le modèle du « capital humain » issu de la théorie économique, et pleinement accepté encore jusqu'au début des années 2000, est-il encore adapté à l'évolution du monde et de la société ? Voici les questions qui ont occupé l'équipe de direction pendant l'année 2019.

Animés par les valeurs humanistes du CNP, nous croyons que les personnes « ont » des ressources, mais elles ne « sont » pas des ressources. L'être humain dispose de moyens, potentiellement inépuisables, qu'il décide de mobiliser et mettre au service d'une organisation. Gérer les ressources humaines signifie alors reconnaître le pouvoir de chacun de mobiliser ses propres ressources.

L' être humain vit, donne sens à son action et se développe par la relation qu'il entretient avec son environnement, avec les autres personnes, avec soi-même. On ne peut donc s'intéresser aux ressources humaines sans s'intéresser aux relations humaines, car c'est par la relation que l'être humain s'épanouit et réalise pleinement son potentiel.
Ces réflexions nous ont persuadés que le modèle du « capital humain » doit laisser progressivement la place au modèle du « potentiel humain » : le personnel ne peut plus être considéré uniquement dans sa dimension économique comme un capital sur lequel investir, mais aussi et surtout dans sa dimension humaine et relationnelle.

En 2019 le CNP a ajouté un R à ses RH : le « R » de Relations. Nous défendons ainsi la vision d'une organisation efficace et humaine, dans laquelle les individus trouvent un sens à leur travail et en font un moyen d'expression et d'épanouissement. Parce que nous croyons que l'épanouissement personnel et professionnel vont de pair avec la qualité des soins, nous plaçons les compétences relationnelles, l'éthique du travail et l'authenticité du rapport à l'autre, au centre de la performance collective.

Aussi, l'année 2019 nous a vu engagés dans une profonde redéfinition de l'ancienne direction des RH, son organisation et sa mission. Du point de vue structurel, sont venus s'adjoindre au secteur administratif existant deux nouveaux domaines d'activités stratégiques appelés à développer de nouvelles fonctions en matière notamment de développement de profils de compétences, gestion des talents et de la relève, conseil et développement personnel. A la fin de l'année, les trois secteurs (gestion, administration, formation) travaillaient désormais en synergie sous l'égide d'une nouvelle direction « des Relations et Ressources Humaines » (DRRH) dont le rôle moteur et facilitateur du changement institutionnel sera décisif pour préparer le CNP aux défis de demain.

Illustration © CNP - Andrey Popov

Site de Préfargier © CNP - Kbmontour.

Message du Président du Conseil d'Administration

Jean-Pierre Brügger

C'est à la fois étrange et particulier de rédiger ce billet en pleine crise due au COVID-19, étrange par le confinement des uns et par la suractivité nécessaire des autres et, particulier car même si nos obligations formelles nous invitent à un retour sur le passé, notre esprit est très centré sur le présent.

L'année 2019 a été marquée par la venue d'une nouvelle Directrice générale, Mme Raffaella Diana qui a rapidement introduit une dynamique institutionnelle nouvelle qui s'est concrétisée par les actions suivantes : une clarification de la mission et des valeurs de l'institution, une réflexion et une mise en œuvre d'une nouvelle organisation tout en ne négligeant pas la réalisation des options décidées par le Grand Conseil en 2016. Ces options conduisent à un changement de paradigme important, en particulier le virage de la psychiatrie communautaire intégrée. Les pages qui suivent illustrent partiellement le chemin parcouru et en cours.

En 2019, le CNP a aussi célébré son 10e anniversaire avec quelques manifestations qui ont mis en évidence la richesse patrimoniale du site. Nous n'oublions pas que la mission de l'institution est de garantir des prestations de santé mentale sur l'ensemble du territoire cantonal ce qui a été fait à satisfaction.

Le Conseil d'Administration qui a suivi et accompagné tout au long de l'année ce nouvel élan a grandement apprécié la qualité et la quantité de travail effectué par la nouvelle équipe de la Direction ainsi que les résultats qu'elle a su obtenir. Cette équipe a rapidement compris les enjeux et su se doter des moyens de réaliser les objectifs attendus.

Nous savons pouvoir compter sur l'adhésion et l'engagement conséquent de toutes et tous en vue de consolider l'organisation et positionner le CNP comme une institution de référence en psychiatrie.
Au nom du Conseil d'Administration, nous tenons à exprimer notre gratitude à l'équipe de la Direction et notre reconnaissance à l'ensemble des collaborateurs-trices pour ce qui a été réalisé.

Nos remerciements vont aussi aux partenaires du CNP qui contribuent aussi à la réalisation de notre mission ainsi que les autorités politiques qui nous ont démontré un soutien constant.

Le Conseil d'Administration qui a suivi et accompagné tout au long de l'année ce nouvel élan a grandement apprécié la qualité et la quantité de travail effectué par la nouvelle équipe de la Direction ainsi que les résultats qu'elle a su obtenir.

Message de la Directrice Générale

Raffaella Diana

L'année 2019 a été riche et exigeante : un travail collectif exceptionnel a été réalisé pour poursuivre les activités en cours, en proposer de nouvelles et initier des réflexions sur les enjeux futurs.

Parmi les projets majeurs de notre institution, la réorientation communautaire des soins psychiatriques représente indubitablement le défi actuel le plus pressant. Implanter dans le canton de Neuchâtel une vision moderne et intégrée des soins psychiatriques : tel est l'engagement du CNP et l'ambition qui a animé chacune de nos actions durant l'année 2019.

Repenser l'institution, renouer et développer les partenariats, accompagner le changement et, en même temps, assurer le succès d'initiatives de grande envergure a été un défi extraordinaire que le CNP a su relever avec passion et compétence.

Le résultat, développé dans les pages qui suivent, est le fruit d'un effort collectif d'une institution qui se montre à la hauteur des valeurs qu'elle promeut.

Le CNP a ainsi poursuivi cette année son chemin d'ouverture vers la communauté, pour planter les bases d'une psychiatrie imprégnée d'humanité ; une psychiatrie de proximité, qui remet les dimensions relationnelles et sociales au centre du processus de soins.

Nous continuons à croire en l'idéal d'une société dans laquelle les personnes atteintes dans leur santé psychique peuvent vivre de manière autonome, participer pleinement à une vie sociale et professionnelle, sans stigmatisation ni discrimination.

Nous sommes confiants qu'en collaboration avec nos partenaires, nous parviendrons à réaliser cet idéal. Cette confiance en l'avenir est aujourd'hui notre force. Les défis humains, budgétaires et organisationnels propres à la mise en œuvre de cette vision sont de taille. Face à ces défis le CNP a fait preuve d'innovation : nous avons repensé nos modalités de travail et innové nos pratiques administratives et managériales. Le résultat 2019 est au rendez-vous et a dépassé les attentes.

Dans ce contexte de travail et réussite collective, nous adressons une pensée à tous les collaborateurs et collaboratrices qui en 2019 ont visé l'excellence, qui ont porté le changement et qui l'ont rendu possible. Au personnel du CNP, notre profonde gratitude.

Implanter dans le canton de Neuchâtel une vision moderne et intégrée des soins psychiatriques: tel est l'engagement du CNP et l'ambition qui a animé chacune de nos actions durant l'année 2019.

Cour de Préfargier © CNP - David Marchon.

Conseil d'Administration

© CNP - David Marchon.

De gauche à droite: Sabrina Burgat, Julien Heider, Laurent Isch, Jean-Pierre Brügger, Bertrand Nussbaumer, Khedidja Girardet et Charles Bonsack.

Président
Jean-Pierre Brügger

Vice-Président
Bertrand Nussbaumer

Membres
Dr Charles Bonsack, Sabrina Burgat, Khedidja Girardet, Julien Heider et Laurent Isch.

Direction

© CNP - David Marchon.

De gauche à droite: Maria Biundo, Pedro Planas, Florence Jaton, Raffaella Diana, Laurent Juillerat et Aline Schuwey.

Directice Générale
Raffaella Diana

Directrice des Finances et de l'Exploitation
Maria Biundo

Directeur Médical
Pedro Planas

Directeur des Systèmes d'Information
Directeur adjoint, CIGES SA
Laurent Juillerat

Directrice des Soins
Aline Schuwey

Secrétaire Générale
Florence Jaton

Vers une psychiatrie communautaire

Lorena Marin Guex
Cheffe de projets institutionnels

Le "Plan d'action global pour la santé mentale" établi par l'OMS en 2013 défend une approche communautaire et multisectorielle de la santé mentale se traduisant, notamment, par la création de services de psychiatrie ancrés tant dans le tissu social que dans le système de santé local.

Dès sa création, le CNP a initié des changements afin d'œuvrer à l'implémentation d'une psychiatrie intégrée et communautaire, volonté qui se concrétise à travers les réformes préconisées dans les options stratégiques du CNP 2015-2022 validées par le Grand Conseil. En 2016 et 2018, la création des deux Centres de Psychiatrie Communautaire du Littoral et des Montagnes, témoignent de la volonté d'évolution du CNP vers une psychiatrie de proximité, pluridisciplinaire et dynamique. En novembre 2018, le Conseil d'Administration a reconfirmé cette orientation ainsi que la nécessité, pour le CNP, de se recentrer sur sa mission.

Dans la poursuite de cette démarche de réorientation et recentrage, l'attention s'est focalisée en 2019 sur le projet de transfert des activités occupationnelles et d'hébergement du CNP. En effet, la notion même d'hébergement en milieu psychiatrique s'inscrit dans une vision asilaire désormais dépassée qui contribue à la marginalisation et à la stigmatisation des résidents. Ce projet qui aura pour effet le départ du CNP du site de Perreux et le développement des prestations psychiatriques dans la communauté par la voie notamment d'équipes mobiles, de prestations à domicile et de collaborations interinstitutionnelles.
Pour rappel, le CNP a déjà initié son processus de réorientation par la fermeture en 2018 d'un foyer pour adultes (avec transfert des résidents au foyer Vert Bois et aux appartements de La Renouvelle).

Aujourd'hui, le CNP poursuit dans cette même direction pour les 3 EMS et 5 foyers restants. Pour ce faire, la Résidence La Licorne et l'EMS La Sombaille prendront en charge les résidents de l'âge avancé actuellement hébergés dans les EMS de la Ramée I et II (35 lits). Pour les résidents de l'EMS des Thuyas (26 lits), le CNP poursuit, en collaboration avec le Service cantonal de la Santé Publique, la démarche visant la création de 3 unités de 5 lits dans 3 EMS du canton afin de permettre des transferts groupés pour 15 résidents. Six établissements du canton ont manifesté leur intérêt et le processus de sélection est en cours. Pour les 11 autres résidents, des solutions individuelles d'hébergement seront proposées. Afin d'accompagner ces démarches, depuis le 1er août 2019, le CNP n'accepte plus de nouvelles admissions.

Outre les EMS, le CNP dispose aujourd'hui de 5 foyers pour adultes : Alizés, Amazone, Atlantis, Oasis et le Pernod. Des pourparlers sont en cours avec la Fondation Les Perce-Neige visant la reprise d'une partie des activités et des résidents des foyers. Les résidents n'ayant pas un profil correspondant à la prise en charge offerte par la Fondation

Site de Perreux © CNP - Secrétariat Général.

les Perce-Neige, ainsi que les résidents du Pernod bénéficieront quant à eux de solutions individualisées.

Le contexte de réorientation communautaire a également poussé le CNP à redéfinir la place de l'hôpital psychiatrique et à remettre en question l'ancienne vision aliéniste qui considérait l'hôpital comme un lieu de vie fermé et isolé de la société. Afin de promouvoir la vision de l'hôpital comme un lieu de soins transitoire et ouvert, la décision de fermer les traditionnels ateliers occupationnels (ATOC) de l'hôpital de Préfargier, a été prise cette année. La création de nouveaux programmes de soins, favorisant notamment les espaces de communication au sein même des unités sont actuellement en cours de réalisation.
Enfin, le CNP poursuit les pourparlers avec la Fondation Alfaset, spécialisée dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle en vue du transfert des activités occupationnelles pour adultes souffrant de troubles psychiatriques stabilisés actuellement organisées par les ateliers Astelle du CNP.

Dans le cadre de cet ambitieux projet, chaque étape réalisée, chaque difficulté surmontée, chaque complication contournée a pu l'être grâce aux équipes du CNP, à nos partenaires ainsi qu'aux acteurs de la sphère politique. La qualité du dialogue, la force du travail en réseau, la mise en commun des savoirs : sur ces bases solides nous poursuivons, reconnaissants, le chemin vers la mise en place d'une psychiatrie communautaire.

Le CNP fête sa première décennie

Florence Jaton
Secrétaire Générale

En 2019, le CNP fête ses 10 ans. Une année importante, que nous avons jalonnée de nombreux moments symboliques, nous invitant à poser un regard différent sur notre institution, son passé, son présent, son devenir.

Depuis sa création, le CNP œuvre pour que les personnes atteintes dans leur santé psychique puissent s'exprimer librement, participer activement à la définition de leur projet thérapeutique, et s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle, sans aucune stigmatisation ni discrimination. Le principe partagé est celui du rétablissement, véhiculant un message d'espoir fondé sur la capacité de chaque être humain, dans la mesure de ses possibilités et de ses désirs, de mener une vie riche, pleine, autodéterminée, et ceci indépendamment de la présence ou non d'une maladie psychique.

La responsabilité personnelle, l'autonomie, la prise en charge de sa propre vie, le bien-être, l'éducation et l'appui des pairs sont quelques-uns des facteurs du rétablissement. Source d'espérance, cette notion méritait d'être illustrée par des personnes concernées de près par la santé psychique. Ainsi est née l'idée d'une exposition d'œuvres réalisées par des artistes de notre région, touchés au plus profond d'eux par ce dessein qu'est le rétablissement. L'exposition « EquiLIBRE », composée de réalisations de patients et ex-patients du CNP, a ainsi orné les intérieurs de Préfargier durant l'été 2019 : l'occasion de réaffirmer la liberté de tout être humain de s'exprimer par le biais de l'art. (1).

Désireux de célébrer officiellement les dix premières années du CNP, le Conseil d'administration a proposé un moment convivial à l'orée de l'été. (2). Une fête ponctuée par des visites guidées du Parc de Préfargier, organisées par des bénéficiaires des Ateliers Astelle accompagnés de leurs maîtres socioprofessionnels. Une occasion de découvrir ces lieux qui sont pour les patients une source continue et généreuse de vitalité et de rétablissement. Au sein de la nature, les arbres sont en effet des symboles de vie et d'équilibre par excellence : dispensateurs d'oxygène et de bien-être, ils prennent une place importante dans les soins psychiatriques. De nombreux patients et ex-patients du CNP ont ainsi souhaité partager la sérénité offerte par les châtaigniers, chênes, ou autres cèdres ornant le Parc de Préfargier. Un Sentier dendrologique, illustré par un Herbier, a donc guidé les promeneurs dans un cheminement didactique parmi les différentes essences plantées depuis des dizaines d'années dans le Parc. (3).

1 - Exposition EquiLIBRE.

2 - Apéritif officiel.

3 - Sentier dendrologique et Herbier de Préfargier.

Site de Préfargier © CNP - David Marchon.

CNP
CENTRE NEUCHÂTELOIS DE PSYCHIATRIE

Site de Préfargier © CNP - David Marchon et Baptiste Coulon.

4 - Cour et Jardins.

5 - Visite guidée par l'Office cantonal du patrimoine.

6 - Visite guidée par le Laténium et ArchéoNE.

Pour marquer cette première décennie, nous avons en outre encouragé patients et soignants à investir les espaces de l'hôpital différemment, ces espaces qui occupent leur quotidien. Leur choix s'est porté sur la Cour de Préfargier, leur volonté étant de faire vivre ce lieu, comme on le ferait d'une place de quartier. Aussi, avec le soutien d'un architecte tout à la fois paysagiste et artiste, patients et soignants ont en commun longuement dessiné, rêvé et partagé, pour transformer cet endroit en un lieu d'interactions, de dialogues et d'ouverture, de jeux sur un damier dessiné au sol ou de moments de pause assis sur les bancs disposés à l'abri des glycines (4).

Fêter un anniversaire signifie tenir compte du passage du temps. Pour le CNP, s'inscrire dans la temporalité implique de célébrer également l'héritage architectural et spatial dont notre institution est dépositaire. Dès lors, pour partir à la découverte du lieu tel qu'il se voulait à son inauguration en 1849, il nous tenait à cœur d'associer l'Office cantonal du patrimoine. Proposées par deux de leurs expertes, des visites guidées richement commentées et illustrées (5) ont permis de comprendre comment, lors de la construction de l'hôpital à Préfargier, les spécialistes aliénistes du 19e siècle ont trouvé des réponses architecturales : les femmes étaient séparées des hommes, les "furieux" des "agités", les "convalescents" bénéficiaient de lits orientés au sud par exemple. Outre ces éléments, un aspect fort novateur pour l'époque a consisté à affirmer que le regard des patients ne devait pas être arrêté par des murs : la vue sur les Alpes, des locaux spacieux et ouverts contribuaient à la guérison et les architectes devaient s'accommoder de ce principe.

Le CNP d'aujourd'hui continue à défendre cette vision d'ouverture, dont l'architecture "aérée" participe, et promeut une psychiatrie ouverte sur la communauté, où l'hospitalisation est brève et les soins sont dispensés le plus possible sur le lieu de vie même de la personne, qui reste ainsi intégrée à son espace social.

Ce saut en arrière de cent cinquante ans a suscité le vœu de plonger dans un passé plus lointain encore, souhait que des spécialistes du musée le Laténium et de l'Association des amis du Laténium et de l'archéologie neuchâteloise (ArchéoNE) ont comblé à l'automne (6). Le temps d'un après-midi, des archéologues passionnants ont embarqué les visiteurs dans un voyage au temps de l'occupation palafittique des rives du Lac, où un brillant exposé a mis en lumière les trésors du site de Préfargier, datant de l'époque du Bronze et du Néolithique.

Le site de Préfargier a été occupé par nos ancêtres il y a quelque quatre mille ans, le CNP a fêté ses dix ans et, à l'heure où vous lisez ces lignes, nous travaillons à faire vivre une psychiatrie pour demain, façonnée par cette espérance : que la maladie psychique ne soit pas subie comme une fatalité, mais vécue comme une condition transitoire, dont l'élan du rétablissement fait partie intégrante.

Au-delà de l'ouverture des portes

Direction Médicale et des Soins
Dr Pedro Planas
Directeur Médical
Aline Schuwey
Directrice des Soins

Ça y est, le CNP n'a plus d'unités hospitalières fermées ! Voici sans doute l'un des grands succès de l'évolution de l'institution en 2019 !

« Garder fermé un lieu qui, par principe, se veut ouvert, n'est pas un acte banal » diront certains ; « l'ouvrir non plus », pourrions-nous leur répondre.
Espace public par excellence, l'unité de soins est le reflet de la vie « extérieure » où la violence et les injonctions sociales sur les questions de sécurité se font de plus en plus présentes. Mais, est-ce pour autant une raison suffisante pour (en)fermer les personnes souffrant de troubles psychiques ? Qui rassure-t-on avec cette mesure ? Les soignants (médecins, infirmiers, psychologues, thérapeutes spécialisés et assistants sociaux) ? La société ? Les patients eux-mêmes ?

Le thème des portes ouvertes fait allusion aux « portes du soin » et résume parfaitement toute la problématique du soin en psychiatrie. Mis au-devant de la scène par certains pouvoirs publics et qui nous interpellent volontiers, à savoir : la pertinence, l'efficacité, les critères d'évaluation de nos moyens thérapeutiques, reléguant au second plan certaines questions cruciales telles que la clarification de la nature de la demande de soin, ou la manière dont peut se nouer une relation thérapeutique authentique ? La réflexion sur les portes de la psychiatrie pose infailliblement le problème de la prise de décision, de la responsabilité et des niveaux de responsabilité chez les différents protagonistes : patients, soignants et intervenants, famille et société.
Nous sommes convaincus que l'espace n'est pas seulement un décor, il est aussi acteur du soin dans le sens qu'il véhicule nos représentations. Il est donc important que le patient puisse y trouver un lieu où il se sent reconnu et respecté en tant qu'être humain et citoyen. Car, il faut bien le reconnaître, l'institution psychiatrique peut être déshumanisante, qu'il ne faut pas confondre avec inhumaine. Nous entendons par déshumanisant le fait de donner des réponses univoques à des problématiques singulières, de percevoir la partie (le symptôme) et non pas la totalité (la personne), ce qui rend difficile la rencontre et suspend l'espoir d'amélioration.

Au-delà des portes, voici le sens de la démarche entreprise par le CNP. Vous l'aurez compris, elle dépasse largement celle des murs de l'hôpital et veut animer l'ensemble des missions que le CNP déploie.
Au-delà de l'ouverture des espaces, il s'agit bien d'un état d'esprit dont nous parlons, celui de « construire » une ouverture à l'autre qui facilite l'émergence de « l'être » de tout un chacun. Voilà un premier pas vers le rétablissement !
Cet « être » se crée par la reconnaissance mutuelle des identités propres et par la construction d'une identité partagée, celle de la dynamique des soins. Ce qui est contenant ce ne sont pas les murs, mais la manière dont l'espace soignant est habité. Et l'espace de soin devient soignant.
C'est notre sollicitude en tant que soignants envers celui qui souffre, qui donne la dimension « soignante » des espaces. Il s'agit là encore de la capacité des équipes à accompagner les différents temps thérapeutiques, de les construire, de les expliquer et de les transformer en récit pour que la personne puisse s'en approprier. Même un espace qui est clos, dans la mesure où il l'est pour un temps donné, peut offrir à l'autre une ouverture pour repartir vers une nouvelle temporalité.

« Garder fermé un lieu qui, par principe, se veut ouvert, n'est pas un acte banal » diront certains ; « l'ouvrir non plus », pourrions-nous leur répondre.

Unité F1, Site de Préfargier © CNP - David Marchon.

Illustration © CNP - David Marchon.

Départements

Enfance et adolescence
Dresse Hélène Beutler
Cheffe de Département

Habiba Khelifi
Infirmière-cheffe de Département

22'175

CONSULTATIONS
AMBULATOIRES
22'164 EN 2018

La pédopsychiatrie neuchâteloise est confrontée à deux défis : faire face à une complexité croissante des demandes et à la nécessité de redéfinir le soin psychique du travail en réseau et de l'interdisciplinarité à l'aune des nouvelles connaissances. Globalement, la mise en place des filières dans le département ainsi que celle du dispositif d'urgence crise (avec 133 interventions en 2019) a permis au département de proposer une réponse aux demandes et besoins spécifiques des enfants et adolescents et de leur famille, généralement dans les meilleurs délais.

La violence intrafamiliale a une incidence sur la santé mentale, les interventions précoces pour prévenir et traiter la violence a été au centre de notre attention en 2019.

La violence intrafamiliale a une incidence sur la santé mentale, les interventions précoces pour prévenir et traiter la violence a été au centre de notre attention en 2019.
Le besoin de coordination et de cohérence pour faire face à la violence dans les familles nous a également incités à revoir nos pratiques, avec la mise en œuvre d'un protocole précisant notre rôle et cadrant nos interventions psychothérapeutiques dans la prise en charge pluridisciplinaire de cette problématique.

La réorganisation par filière nous a également permis de s'inscrire dans les réformes et changements de paradigme qui traversent le tissu psychosocial du Canton. Le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, enfance et adolescence (CNPea) est depuis 2019 en étroite collaboration avec les intervenants du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES), les institutions socio-éducatives et écoles de pédagogies spécialisées et est également associé aux réflexions sur le plan cantonal afin de développer des approches coordonnées pour l'ensemble de la population touchée.

Le CNPea continue de contribuer à la formation en psychothérapie des médecins et psychologues dans l'arc jurassien d'une part, et en collaboration avec le Centre d'Enseignement Post-Universitaire pour la Spécialisation en Psychiatrie et Psychothérapie (CEPUSPP) d'autre part. En 2019, nous avons organisé le colloque annuel du CEPUSPP avec une conférence du Dr Michel Sylvestre portant sur l'impact traumatique des violences conjugales.

Témoignage-patient - Le CNP de l'intérieur

Forger ses ressources intérieures pour être forte à l'extérieur

Victime de harcèlement à l'école, Lucie* est une jeune fille de 17 ans qui est suivie depuis environ trois ans au sein du Département enfance et adolescence. Dynamique et intelligente, elle est aujourd'hui indépendante et suit un apprentissage d'assistante médicale. Elle a accepté de témoigner de son expérience au CNP, réussissant le difficile exercice d'expliquer son vécu tourmenté, notamment marqué par de profondes angoisses qui avaient fini par l'amener à s'en prendre à elle-même et à se mettre en danger physiquement.

Lucie le dit d'emblée, « j'avais une mauvaise image de la psychiatrie, je pensais que c'était pour les fous. » Ainsi, ses premiers pas au CNP n'ont pas été simples. « Je connaissais l'expérience de ne pas être écoutée, ni soutenue par les adultes. Au début de la thérapie, mon passé m'empêchait de m'ouvrir et de me confier entièrement. Je ne garde pas un très bon souvenir de mes premières consultations. » Mais Lucie a fini par trouver ce qui lui faisait défaut dans la vie, soit de l'écoute et de la compréhension. « Quand j'ai réalisé que j'avais la chance d'être suivie par une personne qui m'écoutait et qui prenait du temps pour moi, j'ai fini par m'ouvrir, partager ce que je ressentais et accepter l'aide qui m'était offerte. Ceci a été important dans le processus visant à reprendre confiance en moi. »

Malgré son parcours, dont trois séjours en unité hospitalière psychiatrique, Lucie n'a pas pris de retard au niveau scolaire. Mieux, elle a fait des choix réfléchis pour son avenir, suivant un apprentissage d'assistante médicale. « J'aimerais aider les personnes dans la souffrance, physique ou psychique. Avec ce métier, je serai proche des patients pour les accompagner lorsqu'ils en auront besoin, » précise la jeune fille. Mais elle garde tout de même des stigmates des harcèlements qu'elle a subis à l'école : « J'ai de la peine à tisser des liens avec les jeunes de mon âge, c'est une difficulté que j'ai encore de la peine à surmonter. »

Avec le temps et au fil des progrès, Lucie a accepté l'idée que consulter un psychiatre peut être un élément décisif dans la reconstruction de soi. « Je recommanderais à une personne en difficulté de parler de ses problèmes à quelqu'un, puis d'en parler à un professionnel. J'y vois une certaine logique de procéder ainsi. » Dans son cas, n'ayant reçue l'attention qu'elle espérait lorsqu'elle s'est confiée à ses proches, elle s'est renfermée sur elle-même et est tombée dans un état qu'elle ne pouvait plus cacher.

« Maintenant, je me sens mieux. Je sais que

j'ai encore du travail pour refaire confiance aux jeunes de mon âge, mais globalement je vais beaucoup mieux et je trouve ça incroyable avec le recul ! »
Aujourd'hui, Lucie continue d'être suivie en consultation ambulatoire une à deux fois par semaine. Elle a retrouvé un équilibre dans sa vie d'adolescente et arrive aussi à se projeter à l'âge adulte avec de nombreux rêves et des envies.

*Prénom d'emprunt.

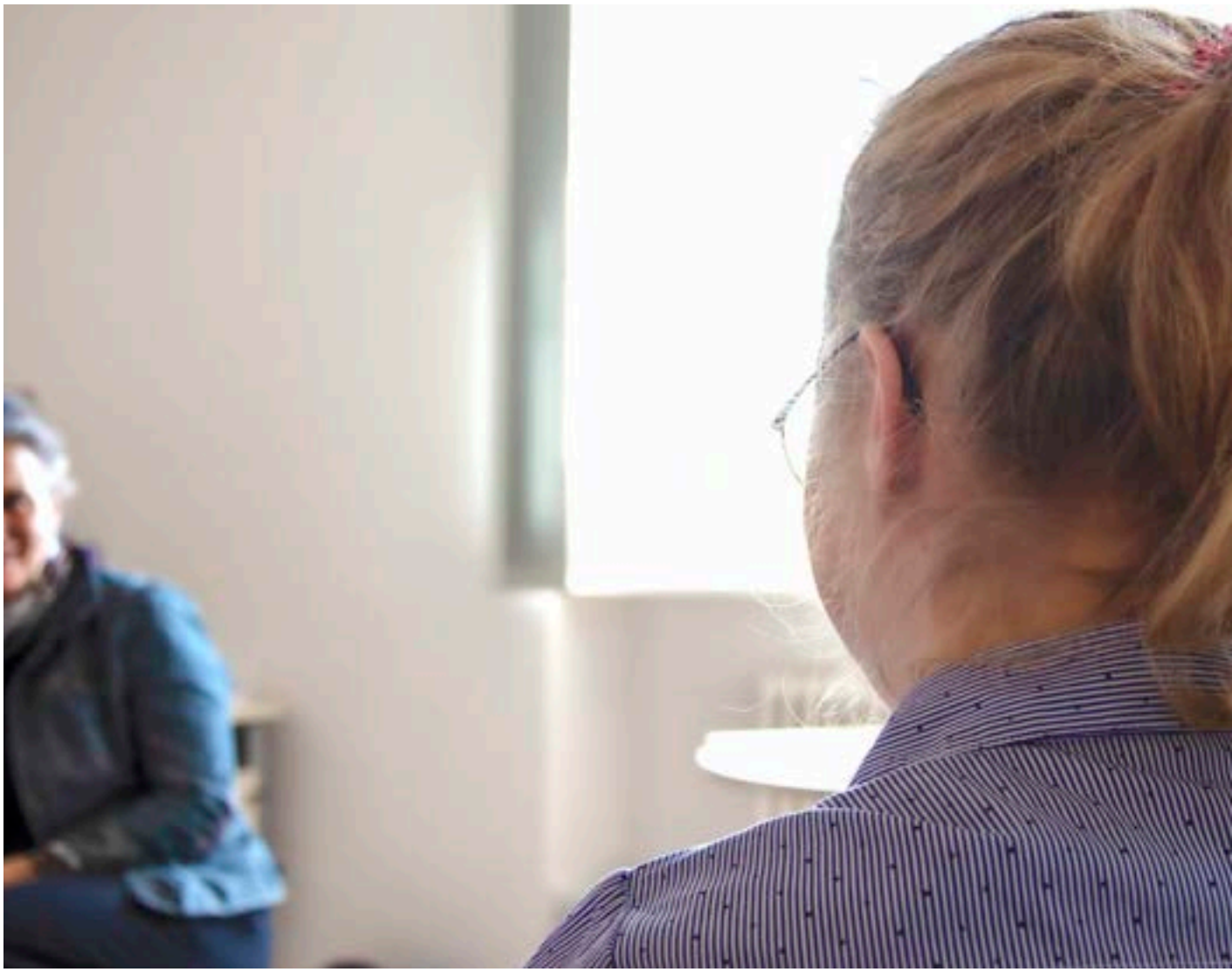

Illustration © CNP - Secrétariat Général.

Adulte
Dr Stéphane Saillant
Chef de Département

Annick Wohlhauser
Infirmière-cheffe de Département

75'892

CONSULTATIONS AMBULATOIRES
71'260 EN 2018

DONT 13'907 EN CENTRE THÉRAPEUTIQUE DE JOUR

Le Centre d'urgence psychiatrique (CUP) a été reconnu comme établissement de formation postgraduée (EFP) pour 2 ans, de niveau D2-CL et C.

Le département de l'adulte du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie a introduit plusieurs éléments cliniques au cours de l'année 2019. Le projet pilote « cabinets de groupe » porté depuis 2018 et basé sur un modèle de soins collaboratifs entre psychiatrie institutionnelle et médecine de premier recours a été instauré. Parallèlement, ce département a introduit un programme de thérapie courte à destination des personnes ayant effectué une tentative de suicide (méthode ASSIP). Déployé au sein de l'Unité F1 en 2019, puis de l'unité E1, le modèle berlinois Weddinger se base sur une prise en soins trialogique et centrée sur la personne représente une nouveauté au niveau du CNP. Finalement, il est à noter que le Centre d'urgence psychiatrique (CUP) a été reconnu comme établissement de formation postgraduée (EFP) pour 2 ans, de niveau D2-CL et C.

Dr Pedro Planas
Directeur Médical

Durant l'année 2019, plusieurs projets cliniques se sont consolidés de manière à renforcer le dispositif de soins et le travail en filière du département de psychiatrie communautaire et légale.

Même si ces propos peuvent choquer certains, force est de constater que les personnes détenues et celles qui souffrent de troubles psychiques partagent plusieurs points en commun. En effet, elles font partie de ce que l'on appelle « populations vulnérables », avec un fort risque de désinsertion sociale/précarisation mais aussi de stigmatisation sociale et donc d'exclusion.

Fortement dénoncée, la prévalence de personnes souffrant de troubles psychiatriques parmi les personnes détenues continue à être la règle dans les pays développés et la Suisse ne fait pas exception. Mais, d'autres aspects (plus cliniques) rapprochent aussi ces deux moments de la vie des personnes. Logement, travail, liens sociaux, etc., sont autant de défis et de pertes potentielles avec lesquelles va devoir composer la personne souffrant de troubles psychiques persistants comme celle privée de liberté. Il reviendra aux soignants et aux travailleurs sociaux d'accompagner les personnes concernées au travers de ces difficultés en fixant des objectifs et des priorités. Pour le CNP la direction est claire, fournir des soins d'une qualité équivalente pour les personnes détenues que pour

celles qui ne le sont pas et les accompagner dans leur chemin vers le rétablissement. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que même si l'incarcération pointe par excellence la perte de liberté, l'hospitalisation et de manière plus globale la maladie, sont également des moments à fort risque d'aliénation[1]. A nous soignants de tâcher de la combattre…
Durant l'année 2019, plusieurs projets cliniques se sont consolidés de manière à renforcer le dispositif de soins et le travail en filière du département de psychiatrie communautaire et légale.
Dans la filière communautaire, l'activité des équipes mobiles s'est fortement renforcée. Ceux-ci assurent à la fois la transition entre l'hôpital et les soins ambulatoires et le maintien dans la communauté des personnes qui ne répondent pas au traitement, souffrant de troubles psychiques. Ses actions s'appuient sur le choix d'une démarche de psychiatrie intégrée dans la communauté incluant la participation des usagers et des familles ainsi que des acteurs du champ médico-social. Elles interviennent autant dans les lieux de vie des personnes que, au besoin, auprès des institutions de l'Etat et même dans le lieu de travail.

Dans la filière de psychiatrie légale, l'événement principal a été la gestion des médicaments « courants » par les personnes détenues. Ainsi, chaque personne reçoit l'équivalent de son traitement (dans la mesure où celui-ci ne risque pas de mettre en danger sa vie ou celle d'autrui en cas d'abus) durant des périodes de trois jours. Cette démarche, en apparence banale de gestion par la personne détenue elle-même de son traitement, vise une plus grande responsabilisation de celle-ci la rapprochant des conditions d'une sortie et la valorisant face à l'effet anéantissant potentiel de l'institution carcérale. Il s'agit de retrouver l'individuel (et l'individu) dans un système et dans une société de plus en plus sécurisante.
Merci aux équipes de leur travail et de leur initiative.

[1]Dans le sens de l'asservissement ou dépouillement d'un individu suite à des contraintes extérieures.

Illustration © CNP - Secrétariat Général.

Age avancé
Dr Umberto Giardini
Chef de département

17'841

CONSULTATIONS
AMBULATOIRES
15'652 EN 2018

DONT 5'762 EN CENTRE
THÉRAPEUTIQUE DE JOUR

Dans le cadre de l'évolution de la prise en charge des patients psychiatriques, en 2019 le CNPâa a transformé son unité hospitalière de psychiatrie générale en une unité "ouverte". Cette ouverture a été particulièrement bien accueillie par les patients, leurs familles ainsi que par l'équipe de soins.

Dans le cadre de l'évolution de la prise en charge des patients psychiatriques, en 2019 le CNPâa a transformé son unité hospitalière de psychiatrie générale en une unité "ouverte". Cette ouverture a été particulièrement bien accueillie par les patients, leurs familles ainsi que par l'équipe de soins.

En ambulatoire et en hospitalier, le besoin d'accompagnement des proches a poussé le CNPâa à créer une consultation spécialisée, dévolue à ces personnes. Ainsi, une prestation de soins (soutien et accompagnement thérapeutique) est désormais fournie via la Consultation proches-aidants, et est déployée dans toutes les structures du CNPâa.

Dans le cadre de la Planification Médico-Sociale, le CNPâa collabore avec AROSS (Association Réseau Orientation Santé Sociale), structure visant à orienter la population dans le réseau socio-sanitaire neuchâtelois. Cette collaboration a permis une optimisation des prises en soins, permettant que des projets de vie des patients se concrétisent de manière optimale.

Illustration © CNP - David Marchon.

Recherche

Dresse Lola Peris
Responsable de l'Unité de Recherche

La création d'une unité de recherche au début de l'année 2018 a démontré que le CNP souhaitait s'engager non seulement dans les soins et la formation, mais aussi dans cette activité tout aussi cruciale tant pour les hôpitaux universitaires que pour toute institution de santé de qualité.

Après un établissement des bases nécessaires au déploiement de son activité et à la familiarisation des équipes avec son existence et ses objectifs, l'année 2019 a vu la consolidation de l'unité de recherche du CNP avec, parmi les activités développées durant l'année, à souligner :

- l'engagement d'une collaboratrice scientifique, bien qu'à un faible pourcentage de temps de travail pour le moment ;
- l'établissement officiel d'une convention-cadre de collaboration en recherche avec l'Université de Fribourg ;
- l 'augmentation des collaborations avec d'autres institutions (notamment avec le Département de Psychiatrie du CHUV) et/ou d'autres cantons, pour des projets de recherche concrets ;
- la mise en place d'un cours interne d'introduction à la recherche, avec une périodicité annuelle. A relever que chaque participant au premier cours a élaboré et présenté un projet de recherche, dont certains sont en phase de développement à l'heure actuelle;
- la mise en place progressive de deux lignes de recherche :
  - dans le département de l'enfance et l'adolescence : le sommeil chez les enfants et les adolescents.
  - Dans le département de l'âge avancé : l'imagerie cérébrale en psychiatrie.

La recherche pourrait être décrite comme une course longue distance : une fois les projets établis, leur évolution, leur finalisation et leur publication prennent souvent un certain temps. Ainsi, à l'heure actuelle, quelques projets suivent leur cours tandis que d'autres démarrent, sont en phase d'élaboration et d'approbation ou proches de l'être dans les plus brefs délais :

- Clinical efficacy of a structured group of psychoeducation for patients with schizophrenia.
- Sleep quality and sleep disturbances perception in dual disorder patients.
- A cognitive training program for ADHD (collaboration avec l'Université de Fribourg).
- La prise en charge sous contrainte en Psychiatrie.
- Expertises et PAFA.
- La prescription inappropriée et la poly médication chez la personne âgée.
- L'anxiété et la démence chez la personne âgée.
- Distinction entre états psychopathologiques et états extraordinaires de conscience (collaboration avec l'Université de Fribourg : récolte de données prévue au début de l'année 2020).
- The paradox of shared decision-making and perceived coercion in psychiatry (projet inter cantonal VD, FR, NE et VS ; récolte de données : début prévu au premier trimestre de l'année 2020).
- Les addictions aux substances au Canton de Neuchâtel (début prévu l'année 2020).
- Les troubles du sommeil chez l'enfant et l'adolescent suivis en pédopsychiatrie. Résultat ou cause ? (Début prévu en 2020).

Articles

Des collaborateurs du CNP font partie des auteurs de deux articles déjà publiés dans des journaux scientifiques :

- Szerman N & Peris L. Precision Psychiatry and Dual Disorders. J Dual Diagn. 2018 Oct-Dec; 14(4) : 237-246. doi: 10.1080/15504263.2018.1512727 Epub 2019 Jan 14.

- Ostertag L, Golay P, Dorogi Y, Brovelli S, Bertran M, Cromec I, Van Der Vaeren B, Khan R, Costanza A, Wyss K, Edan A, Assandri F, Barbe R, Lorillard S, Saillant S, Michaud L. The implementation and first insights of the French-speaking Swiss programme for monitoring self-harm. Swiss Med Wkly. 2019 ;149 : w20016 doi : 10.4414/smw.2019.20016.

Posters

Un poster a été présenté au congrès de la Société Mondiale de Psychiatrie :

- Boto P, Peris L. GPS : A structured 4 steps psychoeducation program for patients with schizophrenia. 19th WPA World Congress of Psychiatry, Lisbonne (Portugal) 2019.

Site de Préfargier © CNP - David Marchon.

Illustration © CNP - David Marchon.

Formation des médecins

Dr Pedro Planas
Directeur Médical

La formation en entreprise présente plusieurs enjeux professionnels. Elle est principalement tenue de suivre et d'identifier les mutations des organisations, mettre à disposition des dispositifs de formation adéquats et établir des méthodes cohérentes avec le public à former. Mais, qu'en est-il de la formation des professionnels de la santé mentale ?

Chaque année, le CNP assure la formation post-graduée d'une cinquantaine de médecins assistants qui ont choisi de devenir psychiatre et psychothérapeute de l'enfant et de l'adolescent, de l'adulte et de la personne âgée. Une formation post-graduée est également proposée aux psychologues assistants et au personnel soignant.

Plusieurs cadres au CNP participent à la formation des futurs médecins – dont certains choisiront de devenir psychiatres et psychothérapeutes – dispensée par la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Genève. De plus, nous accueillons des étudiant-e-s pour un stage d'un mois rendu obligatoire dans le curriculum médical. Durant ce stage, ils acquièrent une expérience pratique (immersion clinique) dans le domaine de la psychiatrie. Nous recevons également des confrères en cours de formation dans d'autres domaines de la médecine (notamment médecine interne) qui souhaitent, dans le but de pratiquer comme médecins de famille, se sensibiliser aux traitements et approches psychiatriques.

La formation post-graduée des psychiatres proposée au sein du CNP répond aux exigences de la Fédération des médecins suisses (FMH).
L'enseignement théorique est donné dans les Centres régionaux (notamment Lausanne et dans une moindre mesure Genève) et dans les instituts de psychothérapie (dont notre SPsyAJ*).
Le CNP propose également des cours à l'interne. La pratique clinique s'appuie sur l'activité de l'unité spécialisée dans laquelle le médecin assistant est engagé.

Pour la psychiatrie, l'encadrement se fait sous la forme de supervisions hebdomadaires données par le chef de clinique ou un médecin cadre. Les supervisions de psychothérapie sont données par des psychothérapeutes expérimentés (internes et externes à l'institution), des médecins ou des psychologues.

Le CNP est également reconnu comme établissement de formation approfondie dans les domaines de la psychiatrie de liaison et de la psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée. Nous visons aussi une reconnaissance dans la psychiatrie forensique.

Un programme de conférences et formations existe dans chaque département/filière. Il est ouvert à l'ensemble des collaborateurs ayant une activité clinique. Ce ne sont donc pas moins de 8 heures de formation par semaine qui sont dédiées par les médecins et les psychologues assistants à leur formation.

*Le Séminaire Psychanalytique de l'Arc Jurassien (SPsyAJ) est notre institut de formation postgraduée et continue à la psychothérapie d'orientation psychanalytique, reconnue en tant que cursus de formation postgrade par la FSP et la FMH, accréditée par l'OFSP.

Formations

Le CNP a accueilli 77 médecins en formation postgraduée pour le titre FMH psychiatrie et psychothérapie.

261
COLLABORATEURS ONT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION EXTERNE

84
MÉDECINS EN FORMATION POSTGRADUÉE (MÉDECINS ASSISTANTS ET CHEFS DE CLINIQUE ADJOINTS) DONT 7 EN FORMATION POSTGRADUÉE EN MÉDECINE INTERNE GÉNÉRALE

1200 H
DE FORMATIONS INTERNES DISPENSÉES PAR UNE SEPTANTAINE DE FORMATEURS INTERNES ET UNE QUARANTAINE D'INTERVENANTS EXTERNES

1 **APPRENTI ASA**

9 **APPRENTIS ASE**

6 **APPRENTIS ASSC**

4 **APPRENTIS EMPLOYÉS DE COMMERCE**

1 **APPRENTI EN CUISINE**

50 **ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS ET SOCIO-ÉDUCATIFS**

12 **ÉTUDIANTS EN MÉDECINE**

1 **PSYCHOLOGUE STAGIAIRE**

8 **STAGIAIRES EN MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE**

5 **STAGIAIRES AMBULANCIERS**

4 **STAGIAIRES AIDES-SOIGNANTS**

3 **STAGIAIRES EN PROPÉDEUTIQUE SANTÉ**

8 **STAGIAIRES ASSC**

112 **TOTAL**

ASA : Aide en soins en accompagnement ASE : Assistant-e socio-éducatif ASSC : Assistant-e en soins et santé communautaire

Illustration © CNP - Sylvianne Pickert.

Conférences, manifestations et formations spécifiques 2019

CONFÉRENCES ET MANIFESTATIONS SPÉCIFIQUES

06 SEPTEMBRE
La journée de formation « Le corps et ses représentations dans le travail clinique »
PAR LES PROFS ALAIN FERRANT & ALBERT CICCONE.

4 ET 5 OCTOBRE
47ème Colloque des Hôpitaux de Jour Psychiatriques.

LES 10, 17, 24 ET 31 OCTOBRE ET LES 7, 14 ET 21 NOVEMBRE
Cours interne d'introduction à la recherche.
PAR LA DRESSE LOLA PERIS ET MME CHERINE FAHIM.

28 NOVEMBRE
« Approches thérapeutiques chez l'enfant et l'adolescent en situation de violence intra-familiale »
8ème Journée CEPUSPP enfant et adolescent.
PAR LE PROF. MICHEL SYLVESTRE, LA DRESSE HÉLÈNE BEUTLER, LA DRESSE VÉRONIQUE DOLIVO ET LA PROF. KERSTIN VON PLESSEN.

12 DÉCEMBRE
« Introduction à la psychothérapie »
Cours d'introduction CEPUSPP enfant et adolescent.
PAR LA DRESSE JULIE BARRELET, LA DRESSE HÉLÈNE BEUTLER, LE DR HUGUES PARIS ET M. ROBERT RICHARDSON.

LECTURE TOUR (CONFÉRENCES)

29 JANVIER
« Mise à jour sur la schizophrénie : données d'études et expérience clinique sur le brexpiprazole »
PAR LE PROF. HOWARD MARGOLESE, PROPOSÉE PAR LUNDBECK ET SCHWABE PHARMACEUTICALS.

18 JUIN
« Neurotoxicité de la schizophrénie »
PAR LE PROF. PHILIPP GORWOOD, PROPOSÉE PAR OTSUKA ET LUNDBECK.

24 JUIN
« La cariprazine (Reagila®) »
PAR LE DR DENIS V. KENZIN, PROPOSÉE PAR RECORDATI ET VIFOR PHARMA.

GRANDES CONFÉRENCES

22 JANVIER
« Indication et approche psychothérapeutique en fonction des différents âges de la vie »
PAR LA DRESSE HÉLÈNE BEUTLER, LE DR UMBERTO GIARDINI, LE DR PHILIPPE REY-BELLET.

19 MARS
« Concepts psychanalytiques à l'usage des soins »
PAR M. RAYMOND PANCHAUD

30 AVRIL
« La remédiation cognitive en psychiatrie : définition, point d'actualité et quels liens avec la réhabilitation psychosociale »
PAR MME RACHEL BEAUDOIN..

28 MAI
« Interventions infirmières en soins psychiatriques : monographie sur le travail de milieu »
PAR M. RAYMOND PANCHAUD ET M. MICHEL MIAZZA.

25 JUIN
« Update sur la prise en charge des troubles du comportement alimentaire »
PAR LA DRESSE SANDRA GEBHARD ET LA DRESSE KARINE HENRIET EL-HIRECH ET M. YVES DOROGI.

3 SEPTEMBRE
« Présentation du modèle de psychiatrie communautaire et de l'organisation des services de psychiatrie de Trieste »
PAR LE DR GIULIO CASTELPIETRA ET LE DR MARIO COLUCCI.

1ER OCTOBRE
« Electroconvulsivothérapie et neurostimulation en pratique clinique »
PAR LE DR JEAN-FRÉDÉRIC MALL.

3 DÉCEMBRE
« L'enfant de remplacement adulte. Défis du traitement et chances de transformation »
PAR MME KRISTINA SCHELLINSKI.

CYCLE DE CONFÉRENCES **CNPea**

21 JANVIER
« Quels sont les défis majeurs en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de notre temps »
PAR LA PROF. KERSTIN VON PLESSEN.

11 MARS
« Savoir, Connaître et Comprendre la clinique à l'épreuve des travaux de Antonino Ferro »
PAR LE DR GILLES SIMON.

13 MAI
« Les défis diagnostiques et thérapeutiques de la psychose à l'adolescence »
PAR LE DR LAURENT HOLZER.

9 SEPTEMBRE
« Mise en application de la nouvelle loi : enjeux cliniques et éthiques »
PAR LA DRESSE HÉLÈNE BEUTLER ET MMES RACHEL CHRISTINAT ET STÉPHANIE LUY.

21 OCTOBRE
« Réflexions et discussions autour de l'enfant HPI : évaluation, profils, potentialités et fragilités - Regard du neuropsychologue et du psychologue »
PAR MME STEPHANY CRONEL-OHAYON.

18 NOVEMBRE
« L'indication et approche thérapeutique : question clinique, enjeux éthiques »
PAR LA DRESSE HÉLÈNE BEUTLER.

COURS ET PRÉSENTATIONS CLINIQUES **CNP ad I** FILIERE PSYCHIATRIE GENERALE

8 JANVIER
« Indication à la psychothérapie »
PAR M. OLIVIER VOIROL.

5 FÉVRIER
« TCC : Thérapie cognitivo-comportementale »
PAR LE DR NICOLAS BAERTSCHI.

14 MAI
« Thérapie familiale et contextuelle »
PAR LA DRESSE KARINE HENRIET EL-HIRECH ET LE DR CHRISTIAN FESTA.

11 JUIN
« Prise en charge d'un patient à E1 »
PAR LA DRESSE MARIA GALLARDO GUILLEN ET MME DA COSTA LURDES.

20 AOÛT
« Biofeedback et sophrologie »
PAR MME SYLVIE SCHAFFLUETZEL-SPECHT ET M. JOSÉ DA COSTA.

17 SEPTEMBRE
« EMDR »
PAR M. MARCEL HOFER.

22 OCTOBRE
« Thérapie familiale systémique »
PAR MME FLAVIA GAGGETTA.

19 NOVEMBRE
« Thérapie: on arrête ou on continue ? »
PAR LA DRESSE KARINE HENRIET EL-HIRECH ET M. OLIVIER VOIROL.

17 DÉCEMBRE
« La consultation transculturelle »
PAR LA DRESSE MÉLISSA DOMINICÉ DAO.

COURS ET PRÉSENTATIONS CLINIQUES **CNP ad I** FILIÈRE UCL

8 JANVIER
« Psychiatrie de liaison : historique et fondamentaux »
PAR LE DR STÉPHANE SAILLANT.

5 FÉVRIER
« Les enjeux psychiques de la PMA »
PAR MME GISLÈNE ZÜRCHER.

5 MARS
« Le patient hétéro-agressif et la gestion de l'agitation »
PAR LE DR STÉPHANE SAILLANT ET LA DRESSE NATACHA PEREZ.

2 AVRIL
« L'urgence et leur prise en charge chez les adolescents »
PAR LE DR THIERRY VINCENT ET LE DR ALESSANDRO GATTA.

14 MAI
« Transgenre »
PAR LA DRESSE PASCALE PÉCOUD ET LE DR PEDRO MIGUEL BOTO GONCALVES.

11 JUIN
« Réactions contre-transférentielles face au patient suicidaire »
PAR LE DR LAURENT MICHAUD.

17 SEPTEMBRE
« Douleurs »
PAR LA DRESSE MARISA DE CARVALHO FERNANDES ET LE DR VASILEIOS CHYTAS.

22 OCTOBRE
« Les pathologies liées aux perturbations de l'image du corps »
PAR MME NICOLE KRÄHENBÜHL.

13 NOVEMBRE
« Refresh Intervention de crise de la filière UCL »
PAR MME ANNICK WOHLHAUSER ET LE DR STEPHANE SAILLANT.

27 NOVEMBRE
« Orientation sexuelle & identité de genre : quel impact sur mon rôle de soignant ? »
PAR LE DR STEPHANE SAILLANT.

17 DÉCEMBRE
« L'expérience de la supervision des équipes soignantes somatiques »
PAR M. YVES DOROGI.

COURS ET PRÉSENTATIONS CLINIQUES **CNP ad II** FILIÈRES PSYCHIATRIE COMMUNAUTAIRE ET PSYCHIATRIE LEGALE

8 JANVIER
« La contrainte en psychiatrie »
PAR LA DRESSE OANA DIRINGER ET LE PROF. PHILIPPE REY-BELLET.

5 FÉVRIER
« EICL : la mobilité au service de la psychiatrie communautaire »
PAR LE DR NIKOLAOS TSACHOURIDIS.

5 MARS
« L'indication à la psychothérapie »
PAR MME ELÉONORE BÄRTSCHI DEVAUX ET M. JACQUES-ANDRÉ KUMMER.

2 AVRIL
« SAVC - Couple et famille – Violence »
PAR MMES GAËTANE DONZÉ, MARIE-JOSÉ GUIDET, HILDE STEIN ET M. MARC GLAISEN.

14 MAI
« Présentation de l'équipe mobile SIM (Suivi intensif dans le milieu) »
PAR MME KATHELINE LEAL DE OLIVEIRA ET M. JOSÉ CAMPANARIO.

11 JUIN
« Les troubles du sommeil en psychiatrie »
PAR LE DR ARNAUD BISETTI.

17 SEPTEMBRE
« Psychiatrie communautaire et hôpital psychiatrique : une occasion de repenser l'hôpital psychiatrique »
PAR LE PROF. PHILIPPE REY-BELLET.

22 OCTOBRE
« La douleur en psychiatrie »
PAR LA DRESSE OANA DIRINGER.

19 NOVEMBRE
« Le passage à l'acte »
PAR MMES AGATHA BETKOWSKI ET CAROLE ROTH.

COURS ET PRÉSENTATIONS CLINIQUES **CNPàa**

22 JANVIER
« Examens sanguins chez la personne âgée »
PAR LE DR GRÉGOIRE GREMAUD.

19 FÉVRIER
« Infections courantes »
PAR LE DR GRÉGOIRE GREMAUD.

FORMATION CONJOINTE CNP & UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

28 JANVIER - 26 NOVEMBRE
« Faire face au risque suicidaire »
7 sessions de formation ont été organisées dans le cadre du projet de la santé publique neuchâteloise
PAR M. ROMUALD DROCZINSKI, DRESSE ISABELLE LAMOUREUX, DRESSE AFRORE QOROLLI, DR STÉPHANE SAILLANT ET MME ANNICK WOHLHAUSER (CNP).
PAR DR FABRICE MONTAVON, M. MAXIME MOULIN, MME LUCIE PLANCHEREL ET DRESSE AUDREY ROHR (UNIL).

Collaborateurs

628
COLLABORATEURS
649 EN 2018

	2019	2018
Personnel soignant	**478**	**493**
Personnel en hôpital	136	141
Personnel en Centre Thérapeutique de Jour	35	34
Personnel en ambulatoire	132	122
Personnel en EMS	46	46
Personnel en AIP (foyers)	48	61
Personnel en AIP (ateliers)	11	15
Directions, secrétariats médicaux et paramédicaux	70	74
Personnel administratif	**46**	**47**
Direction Générale	16	19
Direction Médicale	165	157
Direction des Soins	314	336
Direction des Relations et Ressources Humaines	11	9
Direction des Finances et Exploitation - Finances	19	19
Direction des Finances et Exploitation - Exploitation	103	109

41'284
JOURNÉES
D'HOSPITALISATION
40'582 EN 2018

Enfants et adolescents	2'682	2'748
Adultes	26'563	25'388
Âge avancé	12'039	12'446
Journées d'hébergement EMS AIP	39'941	49'557
Journées en atelier	9'458	11'508

9'521 / 176'850
NOMBRE DE PERSONNES TRAITÉES AU CNP / D'HABITANTS NE

AIP : Accueil et Intégration Psychosociale

EMS : Établissements Médico-Sociaux

Ilustration © CNP - Secrétariat Général.

Comptes de résultat au 31 décembre

en francs suisses

	2019	2018
Produits envers les patients	45'093'468	45'430'345
Autres recettes	5'254'106	4'340'076
Participation de l'Etat	42'872'445	44'126'673
Prestations propres inscrites à l'actif	284'622	404'276
Produits d'exploitation	**93'504'641**	**94'301'370**
Charges de personnel	-74'360'243	-76'258'607
Matériel médical d'exploitation	-1'316'298	-1'400'344
Autres charges pour biens et services	-13'618'515	-14'146'991
Charges de personnel et pour biens et services	**-89'295'056**	**-91'805'942**
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)	**4'209'585**	**2'495'428**
Amortissements sur immobilisations corporelles	-3'043'884	-2'425'672
Résultats d'exploitation avant impôts et intérêts (EBIT)	**1'165'701**	**69'756**
Charges financières	-885'660	-932'593
Résultat financier	**-885'660**	**-932'593**
Résultat ordinaire	**280'041**	**-862'837**
Pertes sur débiteurs	-144'240	-118'222
Constitution / dissolution provisions	0	574'000
Produits extraordinaires	154'838	477'618
Charges extraordinaires	-1'258'150	-2'477'184
Résultat de l'exercice	**-967'511**	**-2'406'625**

L'adaptation de la présentation des comptes correspond à une anticipation relative à la mise aux normes comptables « Swiss GAAP RPC » auxquelles le CNP sera soumis dès 2021.

Comptes de résultat

Le résultat de l'exercice 2019 du CNP se monte à – CHF 967'511.-. Bien que négatif, ce résultat est meilleur d'environ 1.4 millions de francs que celui de 2018.

Cette diminution du déficit par rapport à 2018, a été rendue possible grâce à un suivi rigoureux de la dotation et de la facturation par les membres du Comité de Direction.

D'une part, la réduction des heures supplémentaires, la restructuration de certains services, de même que la vacance de certains postes due à la difficulté de recrutement, permettent au CNP de terminer l'année 2019 avec une diminution moyenne de 20 EPT par rapport à l'année 2018. Cette diminution génère une diminution des charges salariales d'env. 1.9 millions de francs.

D'autre part, le CNP a travaillé pour une optimisation de la facturation ambulatoire par le biais d'outils et de divers tableaux de bord mis à disposition des 4 médecins Chefs de départements, pour une augmentation de la performance et pour une responsabilisation générale des collaborateurs sur la saisie de leur activité.

Recettes

Grâce à un taux d'occupation des lits hospitaliers de quasi 100% en 2019 et à l'introduction de la nouvelle version du TARPSY 2.0, appliquée dès le 1er janvier 2019, les recettes hospitalières sont légèrement en hausse.

Pour le secteur de l'hébergement, la fermeture en août et octobre 2018 des foyers de La Tène à Préfargier, a entraîné, en 2019, une diminution des recettes d'hébergement EMS et foyers pour adultes.

Un travail important a été entrepris, déjà en 2018 et poursuivi en 2019 sur la saisie de l'activité ambulatoire, directement par les thérapeutes dans un nouveau logiciel informatique (OpaleWeb). De plus, grâce à un suivi régulier du taux de facturation par thérapeute, assuré par les Chefs de département, on a pu constater une amélioration de la saisie des prestations effectuées et par conséquent de la facturation. Le CNP a gagné en efficience et rapidité dans la saisie des prestations et dans la facturation avec comme conséquence, notamment, une amélioration sensible des liquidités.

Le total des recettes patients reste donc relativement stable entre 2018 et 2019. La diminution des recettes liées à l'hébergement (foyer de La Tène) est compensée par l'augmentation des recettes hospitalières et ambulatoires.

Subvention

La subvention étatique a globalement diminué en 2019. Cette diminution est liée, d'une part, à la réduction de l'activité d'hébergement et, d'autre part, à une diminution des prestations d'intérêt général (PIG).

Un financement particulier a été octroyé en 2019 au CNP afin de lui permettre de mettre en œuvre sa restructuration en lien avec ses options stratégiques, mais également, afin de développer des prestations d'équipes mobiles et de liaison avec des interventions plus accrues dans la communauté.

Charges salariales

Globalement sur l'année 2019, on constate une diminution des EPT : -20 EPT par rapport à l'effectif 2018.

Cette diminution d'EPT est due principalement aux difficultés de recrutement des médecins, et certains postes sont, par conséquent, restés vacants durant une grande partie de l'année.

Les charges salariales sont inférieures d'env. 1.9 millions de francs. Cette diminution est naturellement due à la différence des EPT entre les deux années mais également à la diminution de la provision pour les vacances et heures supplémentaires. Des mesures importantes ont été prises par la Direction Générale afin de diminuer ces dernières et surtout de les contenir sur le long terme. Un suivi mensuel est effectué par la DRRH.

Autres charges d'exploitation

La diminution des autres charges d'exploitation est en lien principalement avec la réduction des activités résidentielles d'hébergement qui s'est concrétisée avec la fermeture en 2018 de 36 lits en foyer pour adultes.
Par ailleurs, un contrôle accru par chaque responsable des coûts et une optimisation de l'utilisation des ressources permettent de contenir les charges d'exploitation.

Amortissements

La mise en activité à fin 2018 du Centre Communautaire des Montagnes (CPCM) et le déploiement du dossier informatisé psychiatrique (DIP) en début 2019 entraînent une augmentation des amortissements.

Charges et produits extraordinaires

Ces montants comprennent d'une part la dissolution du ducroire pour des résolutions de cas litigieux, pour lesquels le CNP a finalement eu gain de cause et a été rémunéré.

D'autre part, les charges tiennent compte d'indemnités de départ liées à la restructuration du CNP débutée en 2019 et qui se poursuivra en 2020, en lien avec le transfert des activités d'hébergement et occupationnelles.

Bilan au 31 décembre

en francs suisses

	2019	2018
Actifs		
Liquidités	906’350	3’776’768
Créances résultant de livraisons et de prestations	14’869’851	20’382’570
Autres créances à court terme	783’865	292’874
Stocks	379’495	429’755
Actifs de régularisation	3’023’681	2’307’235
Actif circulant	**19’963’242**	**27’189’202**
Immobilisations corporelles	49’116’703	50’411’692
Immobilisations financières	90’375	89’975
Actif immobilisé	**49’207’078**	**50’501’667**
Total Actifs	**69’170’320**	**77’690’869**
Passifs		
Dettes financières à court terme	24’695’000	31’495’000
Dettes résultant de livraisons et de prestations	2’066’564	4’366’021
Provisions à court terme	3’097’448	6’842’571
Passifs de régularisation	1’954’138	2’267’323
Engagements à court terme	**31’813’150**	**44’970’915**
Dettes financières à long terme	51’807’500	46’202’500
Fonds affectés	534’041	534’314
Engagements à long terme	**52’341’541**	**46’736’814**
Engagements	**84’154’691**	**91’707’729**
Capital issu de la création du CNP	763’453	763’453
Pertes reportées	- 15’747’824	-14’780’313
Fonds propres	**-14’984’371**	**-14’016’860**
Total Passifs	**69’170’320**	77’690’869

Nos lieux de soins dans le canton

Le Locle

Rue de Bellevue 42
2400 Le Locle

Psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence
- Consultations ambulatoires

Couvet

Maison de Santé et de Vie
Rue de l'Hôpital 4
2108 Couvet

Psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence
- Consultations ambulatoires

Psychiatrie de l'adulte
- Consultations ambulatoires

Psychiatrie de l'âge avancé
- Consultations ambulatoires

Boudry

Site de Perreux
2017 Boudry

Psychiatrie de l'adulte
- AIP - Foyers
- AIP - Ateliers

Psychiatrie de l'âge avancé
- EMS
- Équipe d'Intervention Brève et de Liaison (EIBL)
- Consultation de la mémoire
- Consultations ambulatoires

Neuchâtel

Rue de la Maladière 45 (RHNE)
2000 Neuchâtel

Psychiatrie de l'adulte
- Centre d'Urgences Psychiatriques (CUP) et Psychiatrie de liaison

Rue de Gibraltar 9
2000 Neuchâtel

Psychiatrie de l'adulte
- Centre de l'obésité
- Psychiatrie de liaison

Centre de Psychiatrie Communautaire du Littoral (CPCL)
Rue de Vieux-Châtel 18-20, 2000 Neuchâtel

Psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence
- Guidance infantile
- Consultations ambulatoires

Psychiatrie de l'adulte
- Consultations ambulatoires

Psychiatrie de l'âge avancé
- Consultations ambulatoires
- Centre Thérapeutique de Jour

La Chaux-de-Fonds

Centre de Psychiatrie Communautaire des Montagnes (CPCM)
Rue Jardinière 157a
2300 La Chaux-de-Fonds

Psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence
- Consultations ambulatoires

Psychiatrie de l'adulte
- Consultations ambulatoires
- Centre Thérapeutique de Jour

Psychiatrie de l'âge avancé
- Consultations ambulatoires

Rue de Chasseral 20 (RHNE)
2300 La Chaux-de-Fonds

Psychiatrie de l'adulte
- Centre d'Urgences Psychiatriques (CUP)

Marin-Epagnier

Site de Préfargier
2074 Marin-Epagnier

Psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence
- Unité hospitalière

Psychiatrie de l'adulte
- Consultations ambulatoires
- Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)
- Centre Thérapeutique de Jour
- Unités hospitalières
- AIP - Ateliers

Psychiatrie de l'âge avancé
- Unités hospitalières

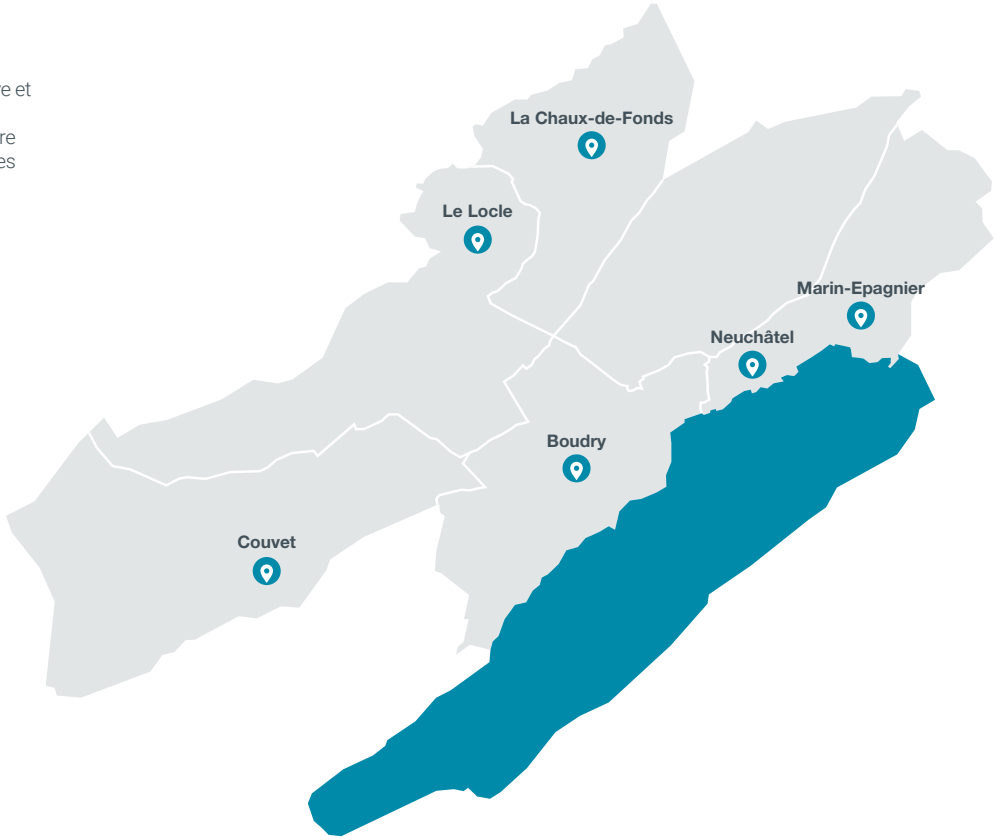

CNP.CH

CNP
CENTRE NEUCHÂTELOIS DE PSYCHIATRIE

Impressum

Conception et édition :
Secrétariat Général, CNP

Graphisme :
Secrétariat Général, CNP

Photographies :
Baptiste Coulon, Carouge
David Marchon, Neuchâtel
Andrey Popov, Neuchâtel
Kbmontour - CNP
Sylvianne Pickert - CNP
Secrétariat Général - CNP

Les photos de cette publication illustrent des prestations effectuées par des collaborateurs du CNP.
Tous droits réservés. Toute désignation de personne ou de fonction s'entend indifféremment au masculin et au féminin.

CENTRE
NEUCHÂTELOIS
DE PSYCHIATRIE
CNP

Centre Neuchâtelois de Psychiatrie
Direction Générale
Site de Préfargier
2074 Marin-Epagnier

T 032 755 15 00
info@cnp.ch
www.cnp.ch